

Année scolaire 2022-2023

Horaires :

LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI : 8h30-11h45 / 13h45-16h30 (ouverture des portes 10 minutes avant)

ATTENTION ! Les entrées et les sorties des élèves de CE2, CM1 et CM2 à 8h20 et à 16h30 s'effectueront par la rue Victor Hugo (Parking cour du haut).

Absences :

Il est indispensable de nous informer des absences de votre enfant le jour même, (par courriel de préférence ou par téléphone) puis de les justifier par un mot dans le cahier de liaison. Selon la réglementation en vigueur, les noms des élèves absents sans justificatif valable plus de quatre demi-journées dans le même mois sont portés à la connaissance de Mme la directrice académique.

Assurance :

Elle est vivement conseillée dans le cadre des activités scolaires obligatoires. Elle est obligatoire pour toute activité se déroulant au moins en partie en-dehors des horaires scolaires (sortie avec pique-nique par exemple). Soyez très attentifs aux risques garantis : l'assurance doit couvrir les dommages causés (responsabilité civile) et les dommages subis (individuelle accidents). Une attestation d'assurance valable pour l'année scolaire doit être fournie à l'école le plus rapidement possible.

Représentant des parents d'élèves au Conseil d'école :

Les parents qui souhaitent faire acte de candidature pour les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école doivent contacter la directrice avant le 15 septembre. Merci de votre collaboration.

Santé :

Si votre enfant a un problème de santé qui l'oblige à prendre des médicaments sur le temps scolaire (asthme, allergie ...), un projet (PA) devra être rédigé auprès du médecin scolaire. Merci d'en avertir la directrice rapidement. En cas de prise de médicament ponctuelle, un formulaire est à remplir. En faire la demande à l'enseignant de votre enfant. Aucun médicament ne sera administré sans cette autorisation écrite accompagnée de l'ordonnance du médecin.

Coopérative scolaire :

Montant pour l'année scolaire: 14 euros si un seul enfant scolarisé dans l'école Lucie Aubrac, 10 euros par enfant à partir de 2 enfants . Vous avez la possibilité de régler en plusieurs fois. L'école est affiliée à l'OCCE, association qui permet d'obtenir la couverture juridique nécessaire au fonctionnement de la coopérative et assure le contrôle des comptes. Cette affiliation a un coût que nous réglons grâce à votre participation. Cela nous permet également de proposer à vos enfants des activités d'ouverture sur le monde artistique, culturel

ou sportif de qualité. Les chèques de participation à la coopérative scolaire doivent être libellés à l'ordre de « Coopérative scolaire n°527 ».

Conditions d'accès à l'école :

La présence de toute personne étrangère au personnel est interdite dans l'enceinte de l'école. Toute personne entrant dans l'école doit obligatoirement s'adresser aux enseignants présents dans la cour ou bien se présenter au bureau de la direction. Suivant le protocole sanitaire en vigueur, le port du masque pourra être obligatoire.

Direction :

Mme Di Fazio, Directrice de l'école, est déchargée de sa classe tous les jours et peut recevoir les parents sur rendez-vous.

Calendrier scolaire 2022-2023

VACANCES	DATE DE FIN DES COURS	DATE DE REPRISE DES COURS
Rentrée des élèves		Jeudi 1 ^{er} septembre 2022
Vacances d'automne	Vendredi 21 octobre 2022	Lundi 7 novembre 2022
Vacances de Noël	Vendredi 16 décembre 2022	Mardi 3 janvier 2023
Vacances d'hiver	Vendredi 10 février 2023	Lundi 27 février 2023
Vacances de printemps	Vendredi 14 avril 2023	Mardi 2 mai 2023
Vacances d'été	Vendredi 7 juillet 2023	

Il n'y aura pas classe le jeudi 18 mai et le vendredi 19 mai (pont de l'ascension)

Fiche de renseignements :

Merci de la remettre à l'enseignant de votre enfant le plus rapidement possible après l'avoir corrigée (en rouge si possible) Pensez en cours d'année à prévenir de toute modification (numéros de téléphone notamment...)

Merci de bien vouloir marquer les manteaux au nom de votre enfant.

Le protocole sanitaire est consultable sur le site de l'école : <https://ecolelucieaubrac.etab.ac-caen.fr>

Très important : fournir une adresse mail valide à l'enseignant.e afin de recevoir les informations concernant la scolarité de votre enfant.

SIGNATURE :